

# Savoir faire ses demandes de prestation

(à lire et à conserver)

(Les conditions d'attribution des prestations s'apprécient à la date d'adhésion de la Scop à l'Union Sociale des Scop et des Scic)

## AIDE NAISSANCE

(Article 6-1 du règlement d'administration intérieur)

**Vous avez 6 mois pour nous adresser vos demandes à compter du 1<sup>er</sup> jour du début de la prestation (art.3)**

**Vous avez 3 mois de présence** le jour de la naissance ou du jugement d'adoption.

**Votre enfant** est né en France ou vous avez adopté un enfant.

**Vous pouvez produire un extrait d'acte de naissance** ou la copie du jugement de l'adoption plénière.

...Alors vous pouvez demander à votre SCOP employeur un imprimé de demande de prestation que vous complétez.

Cet imprimé, sur lequel figurera la date d'entrée dans la Scop, devra être tamponné et signé par la personne responsable de la SCOP.

Vous joindrez à votre demande

**Vous famille n'a jamais perçu l'une ou l'autre de nos prestations**, (virement bancaire ou chèques lire), vous devez nous adresser la copie complète du livret de famille ou de la carte d'identité. Si vous êtes une famille recomposée vous devez justifier que les enfants sont à votre charge. Un RIB ou RIP.

**Vous n'avez pas à nous adresser à chaque demande la copie de votre livret de famille, de votre carte d'identité et de votre RIB.**

**Dans tous les cas vous devez impérativement nous adresser**

avec l'imprimé  
de demande

**Le justificatif de la prestation** : la copie de l'extrait d'acte de naissance ou la copie du jugement de l'adoption plénière.

**Tout dossier incomplet retarde son traitement.**

**Un mail de réclamation des pièces manquantes sera adressé à votre SCOP.**

## PROTECTION DES DONNÉES (coopérateur uniquement)

### À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) entre en vigueur à compter du 25 mai 2018 et impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

**Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver. Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.**

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

**Merci de nous renvoyer ce document en apposant la mention :**

***« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »<sup>1</sup>.***

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur : \_\_\_\_\_

Nom de la Scop ou la Scic employeur : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> *mention manuscrite à rajouter :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date et signature

Ni agrafe,  
ni scotch,  
les documents  
seront  
numérisés

# AIDE NAISSANCE

SCOP N° Confédéral

**Vous avez pris connaissance** des conditions d'attribution et vous les respectez (ancienneté, lieu de naissance de l'enfant). **Vous devez joindre à cet imprimé les pièces justificatives exigées.** Cette prestation est forfaitaire et vous sera versée une fois par enfant désigné ci-dessous **si votre demande nous parvient dans les 6 mois qui suivent la naissance ou l'adoption.** **Mode de paiement :** virement bancaire ou postal.

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) entre en vigueur à compter du 25 mai 2018 et impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel. Ainsi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

**N'oubliez pas de nous renvoyer la page « Protection des données » avec la mention manuscrite, datée et signée.**

## SALARIÉ

Mail : \_\_\_\_\_  
*indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

## COOPÉRATIVE

Mail : \_\_\_\_\_  
*indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail*

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Temps complet  
Temps partiel..... heures hebdomadaires

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné  
est employé dans notre coopérative depuis le : .....

Cachet A.....le .....

Signature

## ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

## PIÈCES À JOINDRE

Si la famille n'est pas créée dans nos fichiers :  copie complète du livret de famille  RIB ou RIP

Vous n'avez pas à nous adresser la copie du livret de famille, de la carte d'identité et le RIB ou le RIP à chaque demande.

### OBLIGATOIRE

Copie de l'extrait d'acte de naissance, copie du jugement d'adoption plénière ou copie du jugement de JAF.

Union Sociale  
des scop  
et des SCIC

Adresser votre demande tamponnée et signée par le responsable de la SCOP à

**UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC**

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr

lescop  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES